

Nom : _____

Prénom : _____

Sexe : F M Date de naissance : ____/____/____

Adresse :

.....

Code Postal : Commune :

N° de téléphone 1 : _____ (Nom/prénom, précisez)

N° de téléphone 2 : _____ (Nom/prénom, précisez)

N° de téléphone 3 : _____ (Nom/prénom, précisez)

Adresse électronique 1* :

Adresse électronique 2* :

**Toutes les correspondances seront faites essentiellement par courrier électronique.*

	Activités	Nb d'année(s) de pratique
1 ^{ère}
2 ^{ème}
3 ^{ème}
4 ^{ème}

POUR LES MINEURS,

Représentant légal (Nom Prénom) : _____

Lien de parenté : _____

Établissement scolaire : _____

Conditions générales d'inscription

- Je certifie avoir une assurance responsabilité civile pour la saison 2021/2022 qui couvre les activités de l'École de Musique et de Danse.
- Je n'accepte pas de recevoir des informations de la part de l'École de Musique et de Danse.

Éléments à fournir

- Justificatif de domicile
- Présent bulletin d'inscription complété et signé
- Paiement
- Mandat de prélèvement (formulaire à retirer à l'accueil) et RIB pour un paiement par prélèvement automatique
- Certificat médical pour les élèves de danse (formulaire joint)
- Acceptation et signature des conditions générales
- Acceptation et signature du droit à l'image

Seuls les dossiers complets seront pris en compte.

Signature

(du représentant légal si mineur)

INFORMATION

Vous vous êtes inscrit(e)(s) ou avez inscrit votre enfant à une ou plusieurs activités au sein de l'École de Musique et Danse de Haut-Léon Communauté (Centre Michel Colombe à Saint-Pol-de-Léon et Z.A. de Kerhall à Cléder).

En complétant la fiche d'inscription, vous avez transmis des informations personnelles. Le traitement de ces données personnelles est géré par l'École de Musique et Danse en sa qualité de responsable de traitement. Les informations personnelles collectées vous concernant (ou concernant votre -ou vos- enfant(s)) sont importantes et nécessaires pour la bonne gestion de l'ensemble du service de l'école de musique et danse : cours, plannings, nombre d'années de pratiques. Elles sont enregistrées par les agents de l'École de Musique et Danse de Haut-Léon Communauté et transmises, pour certaines d'entre-elles, aux services de la collectivité territoriale (notamment au service de comptabilité) en charge de leur traitement, dans la limite de leurs attributions respectives (gestion de l'école de musique et danse, informations aux élèves, facturation, prélèvements bancaires).

Ces informations sont obligatoires et nécessaires à la Communauté de Communes pour l'exercice de ses missions d'intérêt public. Les données personnelles sont conservées et traitées en base active pour la seule durée de l'inscription de l'élève à l'École de Musique et Danse puis, elles seront versées en archives intermédiaires pour une durée n'excédant pas 10 ans.

Vous avez le droit d'accéder à vos informations personnelles, de les faire rectifier ou de demander leur effacement. Vous pouvez également demander la limitation de vos données et/ou vous opposer au traitement de vos données pour des raisons tenant à votre situation particulière.

Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande accompagnée d'un justificatif d'identité à notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante :

protection.données@cdg29.bzh

ou au délégué à la protection des données au :

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère
7 Boulevard du Finistère
29000 Quimper

Si vous estimez, après avoir contacté le délégué à la protection des données, que vos droits Informatiques et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

CONDITIONS GÉNÉRALES

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les réinscriptions pour la saison 2021-2022 seront enregistrées du 31 mai au 17 juin 2021.

Les inscriptions débuteront le 21 juin 2021. À partir de cette date, les inscriptions tout comme les réinscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée.

Un dossier d'inscription incomplet ne permet pas l'accès aux activités.

HORAIRES ET CALENDRIER

Les horaires des cours sont fixés selon les critères pédagogiques et pratiques par le Directeur en concertation avec les enseignants concernés.

Les cours ne sont pas assurés durant la période des vacances de l'Éducation Nationale (Académie de Rennes).

ASSIDUITÉ-ABSENCES

L'assiduité est une condition indispensable au progrès des élèves. Toute absence prévisible ou départ prématuré d'un cours doit faire l'objet d'une information préalable auprès de l'accueil ou du Professeur par le représentant légal. En cas d'absence d'un élève, aucun remboursement ne pourra être exigé.

En cas d'absence d'un professeur, tous les moyens sont mis en œuvre pour remplacer, reporter ou réaménager les cours. L'École de Musique et de Danse s'engage sur un minimum de 30 cours par année.

Les avis d'absence des Professeurs sont portés à la connaissance des élèves par courrier électronique, par téléphone si l'absence a lieu dans la journée et en cas d'impossibilité, ils sont affichés à l'entrée des locaux dès lors que l'absence a été signalée dans des délais permettant au personnel administratif de l'établissement de satisfaire à ces formalités.

Les parents conduisant leur(s) enfant(s) mineur(s) à l'École de Musique et de Danse doivent s'assurer de la présence effective de l'enseignant concerné. Les enfants mineurs demeurent sous la responsabilité des parents tant qu'ils ne sont pas pris en charge par l'enseignant. Aucun départ prématuré d'un enfant mineur d'un cours ne saurait être accepté sans autorisation expresse du représentant légal.

La responsabilité de Haut-Léon Communauté ne saurait être engagée dès lors que le(s) mineur(s) non accompagné(s) ne se rend(ent) pas au cours ou quitte(nt) l'École de Musique et de Danse, notamment en raison de l'absence de l'enseignant concerné.

UTILISATION DES LOCAUX ET DU MATÉRIEL

Les salles de cours, lorsqu'elles sont inoccupées et aux heures de présence du personnel administratif, peuvent être prêtées à des élèves régulièrement inscrits pour y répéter. Un registre est tenu à cet effet.

Pour suivre les cours de musique, il est indispensable que l'élève dispose de l'instrument enseigné à son domicile. L'École de Musique et de Danse possède quelques instruments disponibles à la location. La priorité est accordée aux débutants.

VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

Les élèves, les visiteurs, les accompagnateurs sont tenus au respect des locaux, du matériel, du personnel, du règlement intérieur et du protocole sanitaire en vigueur.

Pour tout problème inhérent à la vie de l'école, les élèves sont invités à s'adresser à l'accueil.

CERTIFICAT MÉDICAL

Pour les cours de danse, un certificat médical de non contre-indication (de moins de 3 mois) est à remettre à l'École de Musique et de Danse avant le 1^{er} cours. En l'absence de ce certificat médical, l'accès aux cours de danse n'est pas autorisé.

ANNULATION DES COURS

L'École de Musique et de Danse peut être contrainte de fermer un cours en raison d'un nombre insuffisant d'élèves inscrits. Elle peut être amenée également à annuler un cours collectif en cas de nombreuses absences annoncées.

Le remboursement est complet si l'activité n'a pas commencé ou au prorata du nombre de cours restants si l'activité a commencé.

COURS À DISTANCE

L'École se réserve le droit d'organiser ses activités en distanciel (visioconférence, téléphone, mail...) en cas de fermeture exceptionnelle de l'établissement (sous la demande des autorités, incendie, épidémie...).

PAIEMENT

Le paiement (frais de dossier et coût de l'activité) est à effectuer après validation de l'inscription par les services communautaires, qui tiennent compte de la disponibilité des places pour l'activité choisie.

Les frais de dossier donnent accès aux 2 premiers cours. Ils ne sont pas remboursables. Ils sont payables, à l'inscription, en une seule fois et peuvent être réglés en espèces ou par chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public.

Les activités sont à régler dès l'inscription et sont payables :

- En une seule fois en espèces ou par chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public,
- En 9 fois par prélèvements mensuels automatiques d'octobre à juin. Le paiement mensuel est obligatoirement exécuté par prélèvement automatique. Pour adhérer à ce mode de paiement, un mandat de prélèvement complet, daté et signé ainsi qu'un Relevé d'Identité Bancaire sont à fournir avec le dossier d'inscription.

L'École de Musique et de Danse accepte le paiement des activités par Chèques Vacances (ANCV) et Coupons Sport (uniquement pour la danse) sous conditions particulières :

- Le rendu de monnaie n'est pas autorisé,
- Les Chèques Vacances et Coupons Sport ne sont ni échangeables, ni remboursables. Il ne sera donc pas autorisé quelconque remboursement, compensation ou report de cours en cas d'absence ou d'annulation d'inscription.

Les élèves qui interrompent leur activité avant la fin de l'année sont tenus au paiement de la totalité des cours de l'année. En effet, toute année commencée est due et ne pourra faire l'objet d'un remboursement sauf cas de force majeure (longue maladie, déménagement, mutation professionnelle) et sous conditions particulières et sur demande écrite à adresser au Président de Haut-Léon Communauté. La demande sera alors étudiée par le Conseil Communautaire. À défaut de paiement des sommes exigibles à leur échéance, un titre de recettes sera émis par Haut-Léon Communauté. Le Trésor Public sera alors chargé du recouvrement.

RESPONSABILITÉ

La fréquentation de l'École de Musique et de Danse n'est pas une activité scolaire. Tous les élèves de l'École de Musique et de Danse doivent pouvoir justifier qu'ils sont couverts par une Assurance Responsabilité Civile et/ou individuelle accident.

INFORMATIQUE

En application de l'article 27 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les informations qui sont demandées aux élèves sont nécessaires pour que leur inscription puisse être traitée par les services communautaires. Les réponses sont obligatoires et le défaut de réponse rend impossible l'inscription.

Le règlement intérieur est affiché dans sa totalité à l'École de Musique et de Danse. Il est également consultable sur le site internet de Haut-Léon Communauté : www.hautleconcommunaute.bzh

Signature accompagnée de la mention

« Lu et approuvé »

(du représentant légal si mineur)

POUR LES ELEVES MINEURS - DROIT À L'IMAGE

Je soussigné(e) :

Représentant légal majeur de (NOM Prénom) :

Résidant à :

AUTORISATION D'UTILISATION DE LA VIDEO ET DES PHOTOGRAPHIES

J'autorise expressément Haut-Léon Communauté à procéder directement à des prises de photos et vidéos de mon(es) enfant(s) lors de sa(leur) participation aux activités de l'École de Musique et de Danse, ainsi qu'à reproduire sans limitation en nombre ou en taille, diffuser, exploiter par extraits ou en intégralité (une ou plusieurs séquences d'images fixes ou animées), adapter, modifier, monter, retoucher, mixer, assembler, numériser, cette vidéo et ces photographies lesquelles pourront être représentées en tout ou partie, en l'état ou après modification.

Cette autorisation est consentie à titre gracieux pour le monde entier et pour toute la durée de la campagne d'information ou de publicité de Haut-Léon Communauté.

Cette autorisation vaut pour tout procédé de fixation, de reproduction et de diffusion, sur tout support connu ou inconnu à ce jour, sur tout support numérique, par tout réseau et système numérique de transmission et de télécommunication tels que internet, page facebook, accès payant ou gratuit, fixe ou mobile, par affichage, et presse.

Cette autorisation comprend en outre le droit de diffuser mon image et/ou ma voix à des fins promotionnelles, le droit d'exploiter, droit de distribuer, notamment pour toute promotion directe ou indirecte de l'évènement ou la prestation, et ce, par quelque moyen que ce soit, en particulier sans que cette liste soit exhaustive, affiche, publicité en tout lieu.

Je déclare céder à Haut-Léon Communauté les droits d'exploitation

susvisés ainsi que tout droit à l'image s'y rapportant et renoncer expressément à tous droits et recours motivés par l'exercice de Haut-Léon Communauté.

Haut-Léon Communauté ne pourra être tenue pour responsable de tout préjudice, trouble quelconque qui pourrait résulter de l'exploitation dans les conditions décrites ci-dessus de l'image et de la voix de mon(es) enfant(s).

Le traitement des informations le(s) concernant (nom, prénom, image, photographies) sont ainsi nécessaires à la gestion de la présente autorisation d'une part et à l'évènement filmé et au test de présentation vidéo/audio d'autre part.

Ces informations sont destinées à Haut-Léon Communauté, en tant que responsable du traitement, mais également à toute personne en charge d'une communication ou d'une information sur laquelle figure l'image, le nom, le prénom de mon(es) enfant(s).

Je reconnais avoir été informé(e) que conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 (modifiée) relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, je dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données concernant d mon(es) enfant(s).

Ces droits s'exercent auprès de Haut-Léon Communauté.

Fait à :

Le :

« Lu et approuvé » :

Signature du cédant :

POUR LES ELEVES MAJEURS - DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e) :

Résidant à :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

J'atteste sur l'honneur le fait d'être majeur.

AUTORISATION D'UTILISATION DE LA VIDEO ET DES PHOTOGRAPHIES

J'autorise expressément Haut-Léon Communauté à procéder directement à des prises de photos et vidéos lors de ma participation aux activités de l'École de Musique et de Danse de Haut-Léon Communauté, ainsi qu'à reproduire sans limitation en nombre ou en taille, diffuser, exploiter par extraits ou en intégralité (une ou plusieurs séquences d'images fixes ou animées), adapter, modifier, monter, retoucher, mixer, assembler, numériser, cette vidéo et ces photographies lesquelles pourront être représentées en tout ou partie, en l'état ou après modification.

Cette autorisation est consentie à titre gracieux pour le monde entier et pour toute la durée de la campagne d'information ou de publicité de Haut-Léon Communauté.

Cette autorisation vaut pour tout procédé de fixation, de reproduction et de diffusion, sur tout support connu ou inconnu à ce jour, sur tout support numérique, par tout réseau et système numérique de transmission et de télécommunication tels que internet, page facebook, accès payant ou gratuit, fixe ou mobile, par affichage, et presse.

Cette autorisation comprend en outre le droit de diffuser mon image et/ou ma voix à des fins promotionnelles, le droit d'exploiter, droit de distribuer, notamment pour toute promotion directe ou indirecte de l'évènement ou de la prestation, et ce, par quelque moyen que ce soit, en particulier sans que cette liste soit exhaustive, affiche, publicité en tout lieu.

Je déclare céder à Haut-Léon Communauté les droits d'exploitation susvisés ainsi que tout droit à l'image s'y rapportant et renoncer expressément à tous droits et recours motivés par l'exercice de Haut-Léon Communauté.

Haut-Léon Communauté ne pourra être tenue pour responsable de tout préjudice, trouble quelconque qui pourrait résulter de l'exploitation dans les conditions décrites ci-dessus de mon image et de ma voix.

Le traitement des informations me concernant (nom, prénom, image, photographies) sont ainsi nécessaires à la gestion de la présente autorisation d'une part et à l'évènement filmé et au test de présentation vidéo/audio d'autre part.

Ces informations sont destinées à Haut-Léon Communauté, en tant que responsable du traitement, mais également à toute personne en charge d'une communication ou d'une information sur laquelle figure mon image, mon nom et mon prénom.

Je reconnais avoir été informé(e) que conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 (modifiée) relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, je dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données me concernant.

Ces droits s'exercent auprès de Haut-Léon Communauté.

Fait à :

Le :

« Lu et approuvé » :

Signature du cédant :